

CAMP DE JOUR 2020



Covid-19 : Nous nous attendons à devoir nous adapter aux nouvelles réalités et sommes conscients que nous sommes dans un climat d'incertitude. Il se pourrait donc que la forme actuelle du camp de jour évolue et se modifie selon les recommandations à venir. Les informations contenues dans ce document sont telles que les choses auraient normalement été. De ce fait, tout pourrait être amené à changer.



Guide du parent

Contenu

A. Coordonnées	3
B. Notre Mission.....	4
C. Objectifs	4
D. Fonctionnement général.....	4
1. Horaire.....	4
a. Camp de jour	5
b. Service de garde.....	5
c. Groupes d'âge.....	5
2. Activités régulières.....	6
3. Baignade à la piscine	7
4. Chandails	7
5. Maladies	7
6. Tique de Lyme.....	9
7. Médicaments	10
8. Politique d'hygiène.....	10
9. Allergies.....	11
10. À tous les jours.....	12
11. Crème solaire	13
12. En cas de pluie/ canicule.....	13
13. En cas de canicule:	13
E. Politique de contrôle des présences au camp de jour	13
a. Arrivée	13
b. Départ.....	14
c. Départ auprès d'une autre personne que celles autorisées	14
d. Gestion des absences.....	14
1. Service de garde.....	14
1. Départ	14
2. Camp de jour	14
2.1 Arrivée d'un enfant en dehors des heures normales.....	15
2.2 Départ d'un enfant en dehors des heures normales	15
a. Autorisations spéciales	15
F. Code de vie.....	15
G. Politique de remboursement	17

A. Coordonnées

L'ÉQUIPE

Johnathan Nestruck-Brunet

Coordonnateur au camp de jour

☎ 450 424-8000 poste 267

@ campdejour@ville.saint-lazare.qc.ca

Sabrina Addison-Thibault

Coordonnatrice à la culture et aux événements

☎ 450 424-8000 poste 217

@ saddison-thibault@ville.saint-lazare.qc.ca

Camp de jour Parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare

☎ 450-424-8000 poste 287

Animateurs en chef :

Section 5-6 ans :

Alexia Desmarais (Bamboo)

@ campdejour5_6ans@ville.saint-lazare.qc.ca

Section 7-8 ans :

Mégane Therrien (Moka)

@ campdejour7_8ans@ville.saint-lazare.qc.ca

Section 9-12 ans:

Marc-André Bouchard (Scooby-Doo)

@ campdejour9_12ans@ville.saint-lazare.qc.ca

Programme d'accompagnement :

Mélissa Laprise (Luna)

@ programmeaccompagnement@ville.saint-lazare.qc.ca

Service de garde :

Camille Leduc (Pastel)

B. Notre Mission

Nous encourageons un respect mutuel entre tous les participants, les animateurs et les parents afin que tous évoluent dans un milieu sain et harmonieux.

Chaque été, le programme du camp de jour vise à permettre aux enfants de vivre des expériences de loisirs variées dans un cadre récréatif, accessible, éducatif, sécuritaire et enrichissant. Nos animateurs qualifiés sauront répondre aux besoins de vos enfants grâce à la mise en place d'une programmation adaptée à chaque groupe d'âge. Cela inclut des activités stimulantes, diversifiées, sécuritaires, sportives, scientifiques et culturelles. Beau temps, mauvais temps, les enfants pratiquent une multitude d'activités palpitantes.

Année après année, nous encourageons un changement dans nos activités afin de nous assurer que vos enfants vivent une nouvelle expérience chaque année. Nous avons la chance de passer l'été sur le site du Parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare et de bénéficier de toutes les activités de plein air et de nature qui y sont possibles.

C. Objectifs

L'objectif du camp de jour Parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare est principalement d'amuser les enfants en leur faisant vivre différentes activités. Tout en :

- Permettant aux enfants de pratiquer différentes activités de nature, socioculturelles, sportives et d'expression à la fois éducatives et récréatives, pendant la saison estivale;
- Fournissant à l'enfant l'occasion de vivre des expériences nouvelles;
- Proposant des activités qui favorisent l'esprit d'initiative et de créativité de l'enfant;
- Fournissant un environnement riche en apprentissages dans un esprit de plaisir;
- Favorisant les interactions entre les enfants.

Ces objectifs sont atteints à l'aide d'animateurs et d'un programme d'activités dynamiques et inspirantes.

D. Fonctionnement général

1. Horaire

Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde et qu'il se présente en dehors des heures d'ouverture du camp de jour (9h à 16h), l'accès lui sera refusé et il ne sera pas sous la responsabilité du camp de jour.

MODIFICATION À UNE INSCRIPTION APRÈS L'INSCRIPTION INITIALE

Il est possible de :

- Ajouter des semaines supplémentaires;
- Déplacer une semaine déjà payée.

À la condition que la demande de modification soit présentée **avant 16 h 30 le mercredi précédant la semaine désirée et que des places soient toujours disponibles.**

Il est de la responsabilité du parent de s'assurer de la conformité de son inscription en validant l'information de son reçu d'inscription. Aucun déplacement de semaine ou ajout ne sera fait à une semaine entamée ou manquée.

Toute inscription (ajout de semaine ou nouvelle) doit être faite au plus tard le mercredi de la semaine précédente à 16h30.

a. Camp de jour

Du 25 juin au 14 août 2020

Fermé le 1 juillet 2020

9 h à 16 h

Ratios maximums:

5-6 ans : 1 animateur pour 10 enfants

7-8 ans : 1 animateur pour 12 enfants

9-10 ans : 1 animateur pour 13 enfants

11-12 ans : 1 animateur pour 15 enfants

** Les ratios respectent les normes du cadre de référence des camps de jour municipaux **



Les ratios respectent les recommandations de la Direction de la santé publique et la capacité du site en fonction des normes de distanciation sociale.

b. Service de garde

Les heures d'ouverture sont de 6 h 45 à 9 h et de 16 h à 18 h. Les parents qui viendront chercher leur(s) enfant(s) après 18 h se verront imposer une amende de 5 \$ pour chaque tranche de 10 minutes de retard, par enfant.

À 16 h, les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde et dont les parents sont en retard attendront en avant sous la surveillance d'un responsable du camp de jour. Les frais du service de garde seront dès lors applicables (10\$/ jour).

Prix

Tarif lors de l'inscription : 35\$/semaine par enfant

c. Groupes d'âge

Les groupes d'âge sont établis selon l'âge scolaire en date du 30 septembre. Aucun changement de groupe d'âge ne sera permis autre que pour des raisons de dérogation scolaire ou si l'enfant a redoublé une année. Une preuve sera demandée avant de procéder au changement.



Les groupes seront organisés de façon à conserver une stabilité, et ce, tout au long de la fréquentation de l'enfant au camp de jour



Au vu des limitations et des mesures en place, les jumelages avec les amis (qui n'étaient pas garantis même sans la COVID-19), seront difficilement possible. Aucun changement de groupe ne sera possible une fois que l'enfant aura commencé à participer au camp de jour.

d. Accès au camp

Pour accéder au stationnement, vous devez vous rendre à la 2e entrée (celle où se trouve la guérite) et ressortir par la première entrée que vous croisez (entrée la plus éloignée). **Le stationnement a un sens unique. Veuillez suivre les pancartes pour vous diriger.**



Nous vous demandons :

- d'utiliser le stationnement
- de ne pas vous stationner dans la rue.

2. Activités régulières

Les activités varient selon les thématiques chaque semaine.

Le camp de jour Parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare prône la nature et l'environnement, le jeu, l'activité physique ainsi que la pratique des arts.

Il est donc nécessaire que les enfants portent une tenue sportive et de garder en tête que les vêtements pourraient être salis après une journée amusante et active au camp de jour. Notre site ayant une grande quantité de sable, il est fort probable que vous en rapporterez, sans le vouloir, une certaine quantité à la maison tous les soirs. 😊



L'utilisation de la piscine, des modules de jeux et de l'hébertisme seront faits en fonction des normes et recommandations en vigueur par les organisations gouvernementales.

Publication sur la baignade l'Institut national de la santé publique (INSPQ) : <https://www.inspq.qc.ca/publications/3004-lieux-baignade-qr-covid19>

L'utilisation du mur d'escalade n'est présentement pas autorisée par les organisations gouvernementales

3. Baignade à la piscine

Chaque jour, les enfants auront l'occasion de se baigner pendant une heure dans la piscine extérieure chauffée (80 degrés) située sur le site du camp de jour. Il est donc nécessaire que les enfants aient en leur possession un maillot de bain et une serviette tous les jours. Si le maillot est porté le matin en arrivant au camp de jour, veuillez prévoir des vêtements de rechange.

Si votre enfant ne sait pas nager, il est de votre responsabilité de lui fournir une veste de flottaison. Les enfants qui doivent porter une veste de flottaison ainsi que les enfants n'ayant pas le droit de se baigner seront identifiées avec des bracelets de couleurs pour assurer la sécurité.



Au vu de la situation entourant le COVID-19, il est fortement recommandé que l'enfant apporte son propre gilet de sauvetage pour éviter le partage de matériel.



Afin d'éviter l'achalandage dans les vestiaires, nous recommandons fortement que votre enfant arrive au camp de jour portant déjà son maillot de bain.

4. Chandails

Le chandail sera en vente au coût de 7\$ et sera remis à votre enfant lors de sa première semaine au camp de jour. Le port du chandail n'est pas obligatoire au camp de jour.

5. Maladies

Lorsqu'un enfant se blesse ou est malade au camp de jour, le chef animateur tente de rejoindre les parents pour qu'ils passent chercher l'enfant dans un délai raisonnable, avec les numéros mentionnés sur le formulaire d'inscription de votre enfant. Il est donc important que vous mettiez à jour vos numéros de téléphone s'ils changent au courant de l'été.

Tout enfant dont l'état de santé est affecté par un ou plusieurs symptômes importants (fièvre, diarrhée, vomissements, ou autres) ne pourra être admis au camp de jour. Le chef animateur peut retourner un enfant à la maison s'il juge qu'il est incapable de participer normalement aux activités de la journée.

Les parents doivent prévenir immédiatement le camp de jour lorsque l'enfant ou un membre de la famille contracte une maladie contagieuse ou un parasite (ex. poux). Un billet médical signifiant que le retour de l'enfant est sans danger de contagion pourrait être exigé.

Procédure en cas de poux :

Le parent d'un enfant qui présente des poux doit garder son enfant à la maison pendant une période de 24 heures pour effectuer le traitement approprié (shampooing : selon les instructions). Par la suite, il doit aviser le camp de jour. Il doit aussi prendre des mesures de désinfection telles : le lavage des vêtements de l'enfant, des draps, du matelas, des toutous et effets personnels de l'enfant. Il doit également vérifier la tête des membres de la famille et effectuer le traitement, si nécessaire. Il est important de bien enlever toutes les lentes tous les jours.

Le camp de jour fera un avis afin de prévenir les autres parents qu'il y a un cas au camp de jour et ce, en toute confidentialité afin de les inciter à inspecter régulièrement la tête de leurs enfants pour éviter la propagation. C'est de la responsabilité du parent d'en faire la vérification pendant 10 jours consécutifs.

Si le camp de jour constate que l'enfant a des poux :

- Le camp de jour communiquera avec le parent et celui-ci devra venir chercher l'enfant immédiatement;
- S'il y a récurrence chez le même enfant, le parent devra venir le chercher et effectuer de nouveau le traitement approprié (shampooing).



À leur arrivée sur le site le matin, tant les employés que les enfants devront valider leur état de santé et qu'ils ne présentent pas de symptômes.

Tout participant qui développe des symptômes compatibles avec la COVID-19 (fièvre, apparition ou aggravation d'une toux, difficultés respiratoires ou perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût) devra immédiatement quitter le camp de jour et ce, jusqu'à 24h à 48h après la disparition des symptômes.

Si un enfant développe des symptômes reliés à la COVID-19, un espace d'isolation sera prévu. Un parent devra être disponible en tout en tout temps pour venir chercher l'enfant s'il présente des symptômes de COVID -19.

L'accès sera refusé à tout participant qui présente des symptômes associés à la maladie (fièvre ou toux ou difficultés respiratoires ou perte subite d'odorat ou de goût ou autres symptômes selon le site du gouvernement).

L'accès sera également refusé à tout participant dont les parents ou une autre personne dans la même résidence présentent ces symptômes ou qui sont déjà placés en isolement en raison de la COVID-19 (cas ou contact).

Toute réintégration d'enfant au camp devra être faite selon les recommandations de la Santé publique.

Comme il y a des risques médicaux de la COVID pour certaines conditions médicales, tout enfant ayant une condition médicale existante devra obtenir un billet médical qui confirme que l'enfant peut participer au camp.

Les personnes les plus à risque de décéder à la suite des complications sont :

- les personnes ayant un système immunitaire affaibli;
- les personnes atteintes de maladies chroniques telles que le diabète, les maladies cardiaques, pulmonaires et rénales

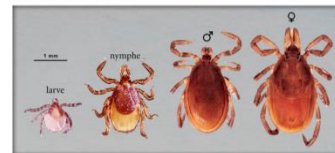
6. Tique de Lyme

Où sont les tiques?

Une piqûre de tique peut survenir n'importe où, principalement dans les :

- boisés, forêts, sous-bois, arbustes et broussailles;
- herbes hautes, terrains non entretenus;
- jardins à proximité de boisés, d'arbustes, de broussailles ou de hautes herbes

Apparence et taille de la tique à pattes noires



Saviez-vous que les tiques ne survivent pas dans le sable et dans le paillis?

Moyen de prévention :

- porter des vêtements qui couvrent la peau;
- appliquer du chasse-moustique contenant du DEET (de 20 à 30 %) ou de l'icaridine (20 %) en respectant les consignes du fabricant;
- rester dans les sentiers aménagés;
- éviter les contacts avec la végétation.

Après avoir été dans un environnement susceptible de contenir des tiques :

- Examiner minutieusement tout son corps;
- Examiner les animaux de compagnie;
- Retirer les tiques visibles le plus rapidement possible;
- Prendre une douche ou un bain (ou baignade).
- Changer de vêtements;
- Laver les vêtements ou les placer dans la sècheuse ou au soleil;
- Retirer la tique si vous en trouvez accrochés;
- Même si vous n'avez pas trouvé de tique, surveillez l'apparition d'une rougeur sur la peau, de fièvre ou d'autres symptômes inhabituels dans le mois qui suit l'activité à risque.

Nous vous recommandons d'effectuer une vérification du corps de votre enfant tous les jours afin de vérifier l'absence de tiques.

Pour de plus amples renseignements : WWW.MALADIEDELYMEMONTEREGIE.COM

7. Médicaments

Aucun employé n'est en droit d'administrer un médicament. Le chef animateur peut superviser l'enfant qui doit prendre le médicament seul. Le responsable peut rappeler à l'enfant de prendre son médicament, mais en cas d'oubli de sa part, il ne pourra en être tenu responsable. Dans certains cas particulier, il est aussi en droit de refuser de prendre cette responsabilité. Si l'enfant n'est pas en mesure de le faire seul, ou que le médicament peut entraîner des effets secondaires importants, le parent responsable pourrait devoir se déplacer pour administrer le médicament à l'enfant. Le médicament doit être confié au chef animateur qui l'entreposera en lieu sûr.

8. Politique d'hygiène

Consciente de son rôle en matière d'éducation, le camp de jour valorise les comportements liés à l'hygiène et à la santé, tant pour les participants que pour le personnel. Les procédures liées à l'hygiène et à la santé sont connues des animateurs qui, conscients de leur rôle de modèle auprès des participants, encouragent également de tels comportements.

Lors de la formation du personnel, la direction du camp de jour présente la politique d'hygiène et explique aux animateurs leurs responsabilités en cette matière.

Lavage des mains

Le camp de jour s'assure que des lavabos et/ou fontaines d'eau sont présents en quantité suffisante sur le site et que l'équipement est accessible à tous, incluant les petits.

Les participants et le personnel se lavent les mains avant chaque collation, chaque activité et avant le dîner.



Chaque lundi, des directives d'hygiène seront présentées aux enfants. Une signalisation sera aussi mise en place pour contribuer au respect des consignes sanitaires et de distanciation sociale.

Des stations sanitaires seront ajoutées sur le site et près des plateaux extérieurs.

Le lavage de mains sera obligatoire à plusieurs reprises durant la journée de camp.

Un protocole de nettoyage et de désinfection des lieux et du matériel sera établi. Les espaces d'animation et le matériel seront désinfectés entre les sous-groupes.

Les animateurs utiliseront du matériel de protection individuelle obligatoire pour donner les 1^{er} soins aux enfants (masque, visière, gants).

La routine d'entretien des infrastructures et lieux communs sera déterminée selon les recommandations de la Direction de la santé publique.

Protection contre le soleil

Dans l'information qu'elle transmet aux parents avant le début de la session, le camp de jour demande aux parents que leur enfant apporte un tube (ou autre contenant) de crème solaire. Les animateurs sont vigilants et veillent particulièrement à ce que tous les participants s'enduisent adéquatement (bras, jambes, visage, oreilles, cou...). Pour des raisons de sécurité, chaque participant s'enduit de crème lui-même. En cas de besoin, l'animateur aidera l'enfant à appliquer sa crème solaire, si celui-ci en a obtenu l'autorisation.

L'application de la crème solaire se fait plusieurs fois par jour (au début de la journée, à la collation du matin, à l'heure du diner, à la collation de l'après-midi, à la fin de la journée (si nécessaire)).

En raison des allergies, le camp de jour ne fournit pas de crème solaire aux participants.

Dans la mesure du possible, l'animateur place son groupe à l'ombre durant les activités et les moments de repos.



Si l'application de crème solaire par l'animateur est nécessaire, celui-ci se sera préalablement lavé les mains et portera un masque.

Hydratation

Le camp de jour s'assure que des lavabos et/ou fontaines d'eau sont présents en quantité suffisante sur le site et que l'équipement est accessible à tous, incluant les petits.

Les animateurs sont informés de l'importance d'une bonne hydratation. Ils prévoient des pauses où les participants iront boire de l'eau.

Dans l'information qu'elle transmet aux parents au début de l'été, le camp de jour rappelle qu'il est essentiel que les participants aient une bouteille d'eau (ou gourde) avec eux. Les abreuvoirs seront interdits et seul le remplissage de bouteille sera autorisé.

Lors des périodes de canicule, le camp de jour rappelle à son personnel l'importance de bien s'hydrater.



L'enfant devra aussi apporter une bouteille d'eau identifiée ; l'enfant ne pourra pas boire directement à la fontaine d'eau.

9. Allergies

Il appartient aux parents:

- d'informer le camp de jour des allergies de leur enfant;

- de remplir le formulaire intitulé *Formulaire d'identification des enfants ayant des allergies avec un EpiPen®* qui comprend la photo de l'enfant, une description de son allergie et qui avise en cas d'urgence ainsi que leur consentement pour l'administration d'épinéphrine.
- de fournir les auto-injecteurs d'épinéphrine prescrits par le médecin ou l'allergologue

Il appartient à l'enfant :

- de porter son *EpiPen®* sur lui en tout temps.

10. À tous les jours...

L'enfant doit apporter

Puisque la température est imprévisible, le sac à dos de l'enfant devrait contenir chaque jour les items suivants :

- dîner froid (avec glace) car il n'y a pas de micro-ondes à la disposition
- au moins deux (2) collations et une bouteille d'eau
- une tenue vestimentaire adéquate
- un maillot de bain et une serviette
- de la crème solaire
- du chasse-moustiques
- des sandales ou souliers de sport fermés
- une casquette ou un chapeau
- un ensemble de pluie : bottes et imperméable



- une serviette ou nappe pour pique-niquer
- son coffre à crayon (avec crayons, marqueurs, ciseaux et colle).

L'enfant ne doit pas apporter

- de jouets de la maison, cellulaire, jeux vidéo, etc.
- de noix ou arachides
- des sandales de mode
- des objets de valeur (vêtements ou accessoires)



Il est fortement suggéré d'identifier tout le matériel appartenant à votre enfant. Seuls les objets perdus identifiés seront conservés.

Afin d'éviter la contamination croisée, chaque enfant devra apporter une 2^e serviette, une nappe à pique-nique ou autre afin de délimiter son espace dans son groupe. À son arrivée le matin, il déposera son sac à dos sur sa serviette. Il prendra aussi son repas et ses collations sur sa serviette.

Il sera demandé que le parent fournisse à son enfant un coffre à crayon (identifié) contenant :

- Crayons de couleur (feutre)

- Ciseau
- Colle
- Crayon à mine

Le coffre à crayon restera au camp de jour pour toute la durée de la fréquentation de l'enfant. Puisqu'il n'est pas recommandé d'apporter des objets personnels de la maison, mais que nous demandons à l'enfant d'apporter son coffre à crayon, nous garderons le coffre à crayon de votre enfant au camp de jour pour toute la durée de son séjour.

11. Crème solaire

Plusieurs fois par jour, nous demandons aux enfants d'appliquer de la crème solaire. Il est donc de votre devoir de vous assurer que votre enfant possède sa propre crème solaire dans son sac. À moins d'une autorisation de votre part (autorisation sur le formulaire d'inscription), votre enfant est tenu de mettre lui-même sa crème solaire.

12. En cas de pluie/ canicule

En cas de pluie, plusieurs espaces couverts sont disponibles:

- 3 chapiteaux
- 2 espaces intérieurs
- Bâtiment de location
- Local sous la piscine

13. En cas de canicule:

- Une baignade quotidienne est déjà prévue tous les jours;
- Plus longues périodes de repos à l'ombre et autres activités calmes. Nous sommes privilégiés de disposer d'un site où l'ombre est omniprésente. L'aire de diner et la plupart de nos sites d'animations sont situés sous un couvert d'arbres, de ce fait, les enfants passeront la grande partie de la journée à l'ombre;
- Programmation adaptée pour multiplier les jeux d'eau, favoriser les jeux calmes et éviter les activités physiques intenses;
- Nombreuses fontaines d'eau à proximité des activités, pauses d'hydratation régulières sont aussi prévues;
- Collaboration des parents demandée en ajoutant des bouteilles d'eau glacées dans le sac à dos des enfants. Il pourra ainsi en conserver une à proximité pendant les activités; ne pas oublier de mettre maillot de bain et serviette ainsi que crème solaire dans le sac à dos de votre enfant afin qu'il puisse profiter des périodes à la piscine et des activités avec de l'eau.

E. Politique de contrôle des présences au camp de jour

a. Arrivée

Lors de l'arrivée de l'enfant sur le site, que ce soit au camp de jour ou au service de garde, le parent doit se présenter avec l'enfant afin de confirmer l'arrivée de celui-ci. Lorsque le parent aura confirmé la présence de l'enfant, l'animateur apposera lui-même sa signature sur le document de contrôle des présences. Il est de la responsabilité du parent de confirmer l'arrivée

de l'enfant. Sans signature sur le registre, la présence de l'enfant ne sera pas de la responsabilité du camp de jour.

b. Départ

Lorsque vous venez chercher votre enfant, que ce soit au camp de jour ou au service de garde, vous êtes tenus de respecter la procédure suivante :

Le parent doit se présenter à la personne responsable de l'enfant afin de confirmer le départ de l'enfant. Afin de quitter avec un enfant, le parent devra :

1. Confirmer son identité
2. Dire son mot de passe
3. S'assurer que l'animateur a bien signé le départ de l'enfant



c. Départ auprès d'une autre personne que celles autorisées

Si votre enfant doit quitter avec une personne autre que les personnes autorisées, vous devez remettre le *formulaire d'autorisation de départ* dûment rempli. Il est de votre responsabilité de communiquer votre mot de passe à la personne qui viendra chercher votre enfant. Sans celui-ci, l'enfant ne pourra pas quitter le camp de jour. Cette personne devra aussi se soumettre à la procédure de contrôle des présences.

d. Gestion des absences

Aucune gestion des absences ne sera effectuée par le camp de jour. Ceci dit, nous prenons en charge votre jeune à partir du moment où vous officialisez sa présence en le confirmant à son animateur. Pour cette raison, si l'enfant est absent, vous ne serez pas contacté par les responsables.

1. Service de garde

Tous les parents sont tenus de s'assurer qu'une signature est été apposée par l'animateur ou le chef animateur à l'arrivée et au départ de l'enfant.

1. Départ

Il est interdit d'aller chercher un enfant sans avoir préalablement été vous présenter à la personne responsable du service de garde. Une fois que vous aurez décliné votre nom et mot de passe, votre enfant vous sera apporté.

2. Camp de jour

Il est interdit d'aller chercher un enfant sans avoir préalablement été vous présenter à l'animateur ou à un chef animateur.

2.1 Arrivée d'un enfant en dehors des heures normales



Si votre enfant arrive en dehors des heures normales, vous devez vous arrêter à l'entrée du camp de jour où vous y verrez une affiche demandant de nous appeler (450-424-8000 poste 287). Un responsable viendra ensuite vous voir pour confirmer la présence de votre enfant et l'apportera à son animateur. Nous demandons aux parents de ne pas se promener sur le site; nous viendrons vous rejoindre à l'avant.

2.2 Départ d'un enfant en dehors des heures normales

Si votre enfant doit quitter en dehors des heures normales, nous vous demandons de nous avertir le plus tôt possible. Lors du départ de l'enfant, vous être tenus de suivre les mêmes procédures qu'à l'arrivée en dehors des heures normales.

Puisque notre site est très vaste, veuillez prévoir plus de temps qu'à l'habitude pour venir chercher votre enfant. Comme il sera à un plateau d'activité, nous aurons besoin de quelques minutes le temps de nous y rendre et revenir.

a. Autorisations spéciales

Si vous désirez que votre enfant arrive ou quitte le camp de jour seul, il est obligatoire de le spécifier sur le formulaire d'inscription de votre enfant. Si vous ajoutez cette autorisation au courant de l'été, nous vous demandons de remettre le formulaire d'autorisation de départ dûment rempli. Nous vous demandons aussi de nous spécifier les moments où l'enfant a le droit de quitter seul (à la fin de la journée, certaines journées par semaine, etc.).

Aucune autorisation de quitter seul au courant de la journée ne sera acceptée, et ce, pour des raisons de sécurité.

F. Code de vie

La direction prône une politique de « tolérance zéro » pour les enfants ayant un comportement inapproprié. La Ville se réserve ainsi le droit d'exclure d'une activité, de suspendre ou de renvoyer un enfant dont la conduite sera jugée inacceptable dans le meilleur intérêt du camp de jour. Notre personnel est qualifié en matière d'intervention en loisir seulement. Ils n'ont ni les compétences, ni le soutien nécessaire pour intervenir au niveau psychosocial.

Le code de vie du camp de jour vise à **favoriser un climat sain, sécuritaire et harmonieux.**

Si nous voulons atteindre ce but, le camp de jour et les familles doivent travailler ensemble à l'application de ces règles. Les parents et leurs enfants sont donc sollicités à travailler en équipe avec nous.

Règlements :

1. L'enfant respecte toutes les personnes présentes au camp (enfants, animateurs, direction) en utilisant des paroles et des gestes respectueux en tout temps. Les sacres, le langage vulgaire, l'insolence, les injures, les moqueries blessantes et toute parole

irrespectueuse sont prohibés. Les jambettes, coups, attouchements inappropriés, gestes violents et tout geste de nature irrespectueuse sont interdits. Dans les cas de violence verbale (cris, menaces, injures, moqueries, etc.) et physique (bousculades, batailles, gestes obscènes, etc.), les chefs animateurs communiqueront automatiquement avec les parents. Toute forme de violence est interdite et ne sera pas tolérée.

2. L'enfant est respectueux de sa personne. Il s'habille de façon à pouvoir profiter pleinement de sa journée d'activité. Il se présente au camp dans une tenue propre, simple, convenable, sans signe de violence. Les excès seront signalés aux enfants concernés. Le port des shorts trop courts, gilets, camisoles, chandails trop courts et maillots de danse sont interdits.
3. L'enfant respecte le matériel qui est mis à sa disposition par le camp de jour.
4. L'enfant ne doit jamais apporter au camp de jour un aliment contenant des traces d'arachides et/ou de noix. Il ne doit aussi jamais partager de nourriture.
5. L'enfant doit respecter les consignes des animateurs en tout temps.
6. L'enfant ne doit pas apporter d'objets prohibés au camp. La liste complète des objets prohibés est incluse dans ce guide à la section 9.
7. L'enfant s'abstient de lancer tout objet (roche, sable, etc.).
8. L'enfant adopte un comportement sécuritaire; tout comportement dangereux pour les autres ou pour lui-même sera sanctionné.
9. Toute tentative de fugue ou de fuite du groupe sera sanctionnée.
10. Aucune tolérance pour les comportements suivants : tousser sans utiliser l'étiquette respiratoire, cracher sur autrui ou sur le matériel de manière intentionnelle. Des mesures disciplinaires seront applicables.



Manquement aux règlements

Si l'enfant ne respecte pas les règlements, les procédures suivantes s'appliqueront :

1. Un premier avertissement est donné par l'animateur témoin du manquement.
2. Lors du deuxième avertissement, le chef animateur entre en contact avec les parents. Un avertissement écrit est transmis au parent.
3. Lors de récidive, l'enfant peut se voir imposer une suspension externe aux activités.
4. Si, à la suite de la suspension externe, l'enfant ne respecte toujours pas le code de vie, il sera renvoyé définitivement et aucun remboursement ne sera possible.

Dans le cas de violence physique, de fugue ou de fuite les parents seront automatiquement contactés et devront venir chercher leur enfant sur le champ. Après 2 incidents, l'enfant sera renvoyé définitivement et aucun remboursement ne sera possible.

Il y a généralement une progression dans l'application des conséquences à un manquement au code de vie, mais ceci n'est toutefois pas automatique. Les conséquences peuvent être appliquées selon la gravité du manquement et pas nécessairement dans l'ordre. Ainsi, les étapes 1, 2 ou 3 peuvent être omises.

G. Politique de remboursement



- a) Les participants inscrits au programme de camp de jour auront jusqu'au 14 juin prochain pour modifier ou annuler leur inscription sans pénalité ou frais d'administration. Après cette date, les pénalités habituelles s'appliqueront.
- b) Aucun remboursement n'est effectué après le début de l'activité, sauf si la demande est présentée pour une raison médicale car le participant a une incapacité physique à poursuivre celle-ci. Il n'y aura pas de frais d'administration appliqué en cas d'annulation par le participant pour raisons médicales en lien avec la COVID-19.
- c) La demande de remboursement vise une semaine complète où la personne inscrite est absente de l'activité. Autrement dit, aucun remboursement n'est effectué sur une base journalière.
- d) Aucun remboursement n'est effectué après le 14 juin, sauf en cas de décès d'un membre de la famille immédiate de la personne inscrite, en cas de perte d'emploi de l'un des parents de la personne inscrite, en cas de modification à la garde de la personne inscrite pour l'un de ses parents ou en cas de la participation obligatoire de la personne inscrite à un cours exigé par un établissement d'enseignement aux fins de la poursuite des activités scolaires; et la demande de remboursement vise une semaine complète où la personne inscrite est absente de l'activité. Autrement dit, aucun remboursement n'est effectué sur une base journalière. Des frais d'administration (15% pour un maximum de 25 \$) sont applicable.